

EXAMEN AU CAS PAR CAS – DOCUMENT D'URBANISME ÉLABORATION ET PROCÉDURES D'ÉVOLUTION

Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.

En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.

Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.

Les liens Internet sont donnés à titre indicatif

1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

1.1 Renseignements généraux	
Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?
Dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme	Mornant (69440)

1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :	
Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ?	
De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ?	

2. Coordonnées

2.1 Identification de la personne publique responsable	
Qui est la personne publique responsable ?	Monsieur Renaud PFEFFER, Maire de Mornant
Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ?	Mairie de Mornant Place de la Mairie 69440 Mornant 04 78 44 00 46 renaud.pfeffer@rhone.fr

NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.

3. Caractéristiques générales de votre projet

3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ?

Oui	Non	Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'Ouest Lyonnais, document approuvé le 2 février 2011 et en cours de révision.
-----	-----	---

3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?

Oui	Non	<p>Plan Local d'Urbanisme approuvé le 21 Mars 2016. Le PLU a fait l'objet d'une mise à jour en date du 22 Mars 2016 au niveau des servitudes d'utilité publique. Après plusieurs mois d'application, la commune a lancé une première procédure de modification du PLU par délibération du Conseil Municipal en date du 31 Janvier 2017, qui est en cours et qui a pour objectif :</p> <ul style="list-style-type: none">- Adapter certains articles du règlement du PLU,- Rajouter ou supprimer des emplacements réservés suite au projet en cours ou à venir,- Modification à la marge de zonage,- Réadapter l'OAP de la poste en fonction du projet à venir. <p>Conformément aux dispositions des articles L.153-54 et suivants du code de l'urbanisme, le conseil municipal de la commune de Mornant a décidé de lancer une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU, par délibération en date du 31 Janvier 2017. Elle a pour objectif de conforter la vocation d'équipements publics du secteur Arches/Grange Dodieu, située au Nord de la commune, par la création d'un équipement destiné à l'accueil de manifestations et d'évènements dans les domaines culturels et associatifs.</p> <p>Le PLU est ainsi mis à jour avec modification du plan de zonage (création d'une zone UEc au détriment d'une zone agricole A pour 2,6 ha dont une parcelle de 2,4 ha et protection d'une haie bocagère et de 3 arbres à cavités), du règlement (création d'une zone UEc) et création d'une orientation d'aménagement et de programmation</p>
-----	-----	--

3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?

Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?	5 566 habitants en 2014
Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?	15,8 km ²
Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?	2,6 ha dont une parcelle de 2,4 ha (et d'une partie de route RD 30)
Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles. Annexe à joindre : document graphique du plan en vigueur ou du projet	U : 259,7 ha (16,3%) AU : 4,7 ha (0,3 %) A : 1 064,7 ha (67,0 %) N : 260,3 ha (16,4 %)

3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?

<p>Annexe à joindre : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)</p> <ul style="list-style-type: none">• Maîtriser l'urbanisation : création d'environ 400 logements supplémentaires en intégrant une part de logements vacants de 5% et une part de résidences secondaires de 2%, poursuivre une dynamique de diversification de l'habitat orientée vers une offre locative libre et intermédiaire et une diversification des formes de l'habitat permettant de répondre aux objectifs du PLH et du SCoT de l'Ouest Lyonnais (25% d'habitat individuel (800m²), 45% de logements groupés (400m²) et 30% minimum d'habitat collectif (150m²)), dans une logique de renouvellement urbain sur un vaste tènement qui fait l'objet d'une orientation d'aménagement et de programmation et dans l'enveloppe urbaine en « dent creuse » par densification du tissu

3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?

existant.

- Préserver les patrimoines : en mettant en avant la qualité environnementale de la commune en préservant et valorisant le patrimoine végétal et les milieux remarquables, en édictant des règles architecturales permettant la préservation du centre village, en préservant les fermes représentatives de l'architecture locale.
- Favoriser le développement économique : extension du Parc d'activités des Platières pour une surface de 17,43 hectares (4,43 hectares sur Mornant) commune aux communes de Mornant et de Saint Laurent d'Agy envisagée pour accueillir des activités complémentaires.
- Préserver l'agriculture : préserver les territoires agricoles en assurant la pérennité de l'agriculture tout en contrôlant l'évolution de l'urbanisation et la qualité de ses paysages.
- Développer le tourisme et les loisirs : renforcer l'attractivité communale de tourisme et de loisirs notamment en affirmant la vocation du secteur de la Grange Dodieu comme véritable polarité liée aux loisirs et aux activités touristiques, permettre une évolution du camping et une diversification de l'offre d'hébergement pour s'adapter à la demande actuelle (bungalow notamment).

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?

Annexe à joindre : délibération engageant la procédure

La commune de Mornant a décidé de lancer une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU, par délibération en date du 31 Janvier 2017. Elle a pour objectif de conforter la vocation d'équipements publics du secteur Arches/Grange Dodieu, située au Nord de la commune, par la création d'un équipement destiné à l'accueil de manifestations et d'évènements dans les domaines culturels et associatifs.

Ce projet vise en effet à réaliser un équipement communal multi-activités permettant de réaliser des manifestations importantes sur le territoire Mornantais, mais également de permettre la création d'un espace vert récréatif et de gestion des eaux pluviales, ainsi que la construction d'ateliers techniques intercommunaux, d'un dépôt de sel mutualisé et d'une aire de remplissage véhicules en GNV. Il s'agit de créer un secteur réservé à des équipements publics ou liés, que ce soit communaux ou intercommunaux.

La commune de Mornant souhaite ainsi réaliser un équipement communal multi-activités permettant d'accueillir diverses

manifestations d'intérêt communal et supracommunal. Elle désire renforcer son pôle d'équipements situé au Nord du bourg. Ce dernier a connu un développement significatif ces dernières années.

3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?

Oui	Non	Si oui, précisez les caractéristiques de cette UTN en application de l'article R122-8 du code de l'urbanisme (description de la nature du projet et de ses dimensions avec, le cas échéant, la surface de plancher créée)

3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?

	oui	non	Le cas échéant, précisez :
Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :		X	Par exemple : avis de la Commission départementale de consommation des espaces agricoles, du Comité de massif, dérogation au titre de l'article L122-2 du code de l'urbanisme dans sa version antérieure au 27 mars 2014 pour les procédures concernées.
Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?		X	Par exemple : procédure d'AVAP, zonage d'assainissement ou pluvial, etc ?

3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...

	oui	no n	Le cas échéant, précisez
Les dispositions de la loi Montagne ?		X	
Les dispositions de la loi Littoral concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ?		X	

3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...

	<i>oui</i>	<i>no n</i>	Le cas échéant, précisez
http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/ Sélection du zonage « Loi Littoral »			
Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ? http://www.gesteau.eaufrance.fr/	X		Schéma Directeur d'Aménagement et de gestion des Eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée
Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional...	X		Communauté de Communes du Pays Mornantais (COPAMO)

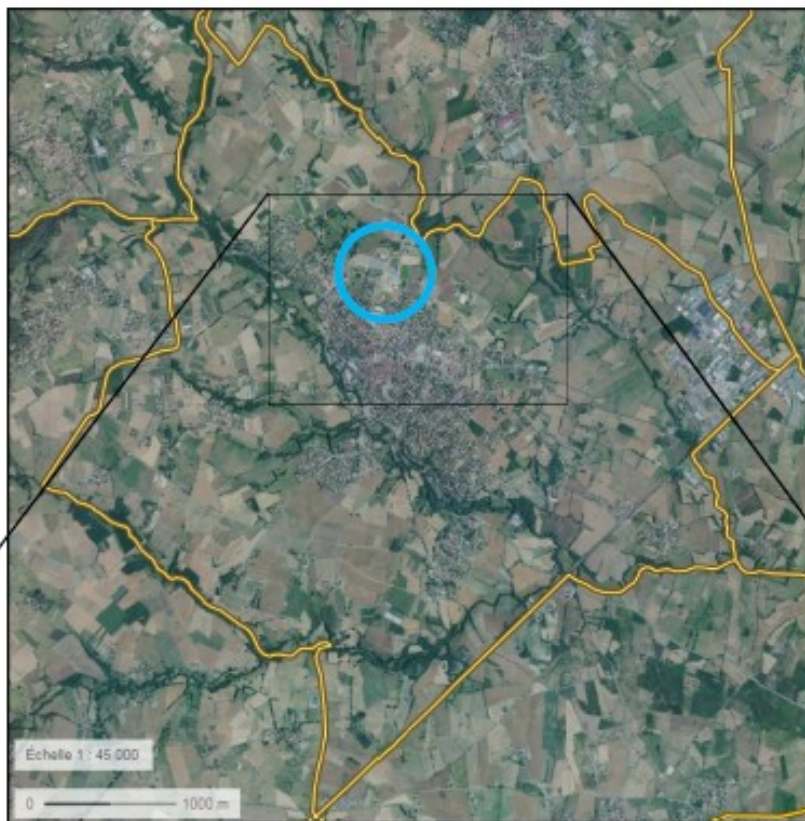
3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?

Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone

Le secteur concerné par le projet se situe en continuité du pôle d'équipements d'échelle intercommunale situé en périphérie Nord du bourg de Mornant, au lieu-dit de la Grange Dodieu avec l'installation du siège de la COPAMO, du centre aquatique intercommunal qui a supplanté l'ancienne piscine intercommunale du Clos Donzel, d'une caserne de pompiers et d'autres équipements sportifs.

3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?

Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone

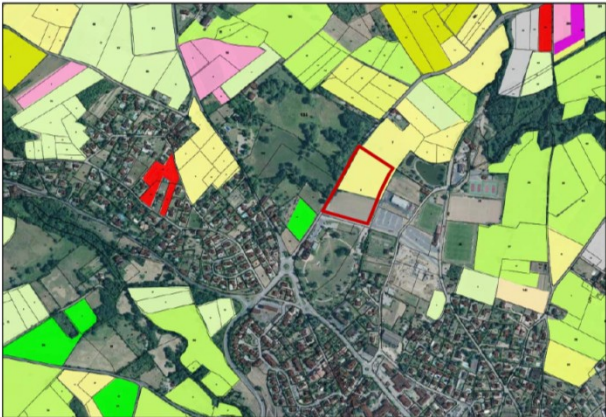


Sources : Géoportail.gouv.fr

4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

4.1 Présentation de votre projet	
À quel type de commune appartenez-vous ? Sélectionnez dans la liste ci-contre	<ul style="list-style-type: none"> • Commune de centralité urbaine • Commune péri-urbaine de première couronne • Commune péri-urbaine éloignée • Pôle de vie au sein d'un espace péri-urbain • Pôle rural ou centre-bourg dans un espace rural • Commune rurale • Autre : (précisez)
4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez : Pas de création de logements	
Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	Pas de création de logements mais projet d'équipements.
Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ? Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine ? Combien de logements seront réhabilités ?	Préciser ici (ou en annexe) comment les perspectives démographiques se traduisent en besoin de logements sur votre commune
Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	
Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul.	Rétention foncière = pourcentage de l'espace qui a une forte probabilité de ne pas être mis sur le marché
Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?	
Quelle sera la surface moyenne par logement ?	
Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ? Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en oeuvre	
<p>Précisez, par exemple, le cas échéant et selon l'état d'avancement de votre projet :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. les secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation : dents creuses, centre bourg ou centre urbain dense, extension 2. la répartition envisagée entre type de logements : logements individuels, logements semi-collectifs, collectifs 3. des actions envisagées pour diminuer la vacance des logements ou réhabiliter le parc existant 4. les phasages envisagés : zones U, 1AU ou 2AU et les conditions d'ouverture à l'urbanisation 5. les objectifs de densité 6. la nature des hébergements ou équipements envisagés dans le cadre d'une UTN 	

4.1 Présentation de votre projet	
4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez : pas de création de projet économique	
Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT ?	Pas de création de zone économique mais projet d'équipements.
Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ?	<i>Précisez les dimensions du projet (surfaces concernées, ...)</i>
S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire : <ul style="list-style-type: none"> • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ? 	
S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT: <ul style="list-style-type: none"> • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ? 	
Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? Indiquez lequel et comment il s'applique ?	
Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...)	

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?
Des espaces agricoles ?	X		 <p>Source : Géoportail, Registre Parcellaire Graphique 2014 – zones de cultures déclarées par les exploitants</p> <p>-Un tènement est régulièrement déclaré à la PAC. Il couvre une emprise d'environ 1,6 ha. Au cours des dernières années, la déclaration à la PAC montre une rotation des cultures avec une alternance entre «maïs grain et ensilage» et « blé tendre ». Définition d'une indemnité d'éviction avec la Chambre d'Agriculture.</p> <p>-Le tènement non déclaré à la PAC, 8 000 m², présente lui aussi un usage agricole. Bénéficiant de l'irrigation, il est utilisé en fermage pour une activité de maraîchage. Cette parcelle est plantée en légumes deux fois par an. Définition d'un échange de terrain avec une convention tripartite.</p> <p>La commune de Mornant est intégrée dans plusieurs aires d'appellation d'origine contrôlée et indications</p>

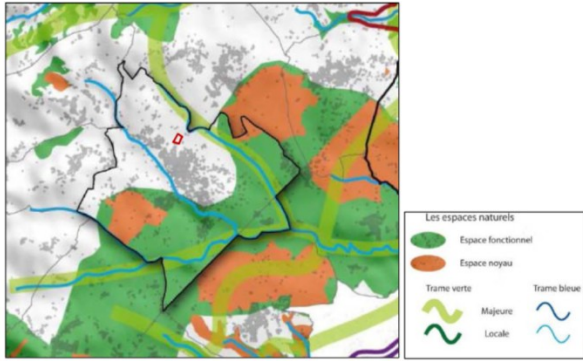
4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers

			<p>géographiques protégées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coteaux du Lyonnais blanc, nouveau ou primeur (AOC) ; - Coteaux du Lyonnais rosé, nouveau ou primeur (AOC) ; - Coteaux du Lyonnais rouge, nouveau ou primeur (AOC) ; - Emmental français Est-Central (IGP). <p><i>Si votre (vos) commune(s) a (ont) fait l'objet d'un diagnostic agricole, joignez-le en annexe</i></p> <p>Des études agricoles concernant les deux exploitations concernées ont été réalisées avec la Chambre d'Agriculture pour définir les compensations à réaliser, financière et de terrain. Ces études ou conclusions sont présentes dans la partie environnementale de la notice d'intérêt général du projet.</p>
Des espaces boisés ?		X	<p><i>Si oui, précisez le type d'espace concerné (forêt domaniale, forêts exploitées, forêt de protection, ... ?)</i></p> <p>Une haie bocagère et des arbres à cavités sont identifiés et protégés.</p>
Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ?			<p><i>Précisez les protections appliquées à ces secteurs (ex : zone A ou N où la constructibilité est encadrée, EBC, mise en œuvre de l'article L151-23 ou de l'article L151-19 du code de l'urbanisme, ...)</i></p> <p>Application de l'article L.151-23 pour la haie et les arbres identifiés. Secteur en dehors d'une PENAP.</p>
Complétez si nécessaire			

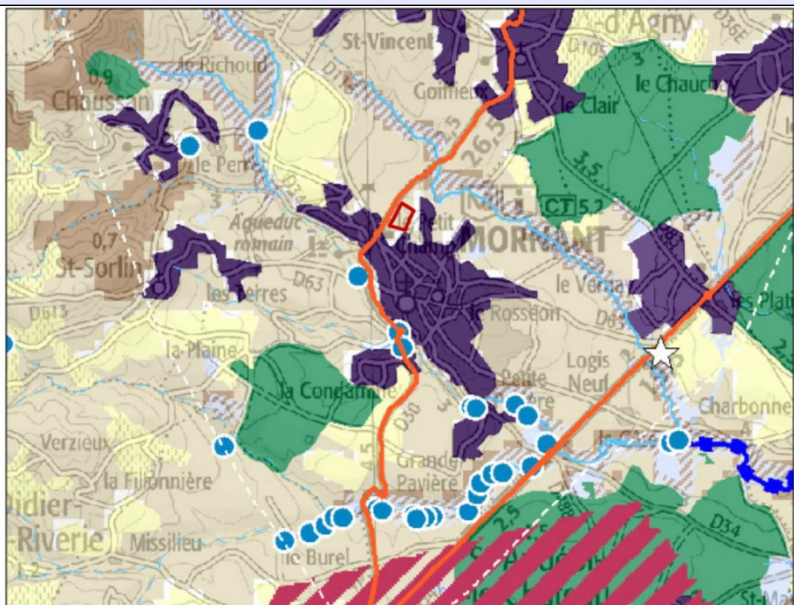
4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Une zone Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC) à proximité ? http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	<i>Expliquez, par exemple en annexe, si votre projet peut avoir des incidences sur ces sites Natura 2000 ou non et pourquoi. Si vous avez déjà réalisé une évaluation d'incidences Natura 2000, joignez-la en annexe.</i>
Un parc naturel national ou régional ?		X	
Une réserve naturelle nationale ?		X	
Un espace naturel sensible ?		X	
Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ? http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	
Un arrêté préfectoral de protection de biotope ? http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	
Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR ...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?		X	


4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité			
<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
<p>Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ?</p> <p>https://www.eaurmc.fr/</p> <p>https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html</p> <p>http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html</p>		X	
<p>Complétez si nécessaire</p> <p>La notice d'intérêt général explique les divers enjeux environnementaux sur la commune et ceux du site, mais absence de protection spécifique sur le site en question.</p>			

4.4 Continuités écologiques			
<p>Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?</p>	Oui	Non	<p>Le secteur concerné n'est pas identifié comme à enjeux écologiques et environnementales dans le SCOT.</p>  <p>Source : PLU de Mornant – Rapport de présentation - Carte extraite du DOG du SCOT Ouest Lyonnais – GEOSCOPE – Mars 2010</p> <p>Un diagnostic environnemental a été réalisé par un spécialiste en environnement qui a permis d'identifier les enjeux environnementaux du site, au niveau de la faune et de la flore avec comme conclusion la protection d'une haie bocagère et de 3 arbres à cavités.</p>
<p>Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ?</p> <p>http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>			<p>Le site d'étude est localisé en continuité de l'enveloppe urbanisée du bourg, le long d'une infrastructure routière principale, sur un secteur à la perméabilité moyenne. Il est à l'écart des secteurs identifiés en tant que réservoirs de biodiversité.</p>

4.4 Continuités écologiques



4.5 Paysage, patrimoine bâti

<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
<p>Site classé ou projet de site classé ?</p> <p>http://carto.dataragouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>		X	
<p>Site inscrit ou projet de site inscrit ?</p> <p>http://carto.dataragouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>		X	
<p>Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?</p>		X	
<p>Éléments majeurs du patrimoine ?</p> <p>http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/</p>	X		<p>Secteur du projet hors périmètre MH.</p> 
<p>Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage... ?</p>		X	

Complétez si nécessaire

4.5 Paysage, patrimoine bâti

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?

4.6 Ressource en eau

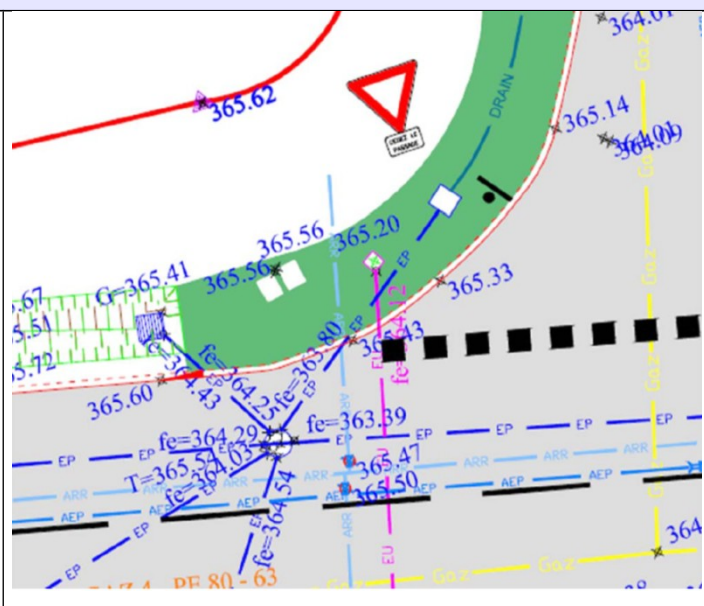
Captages

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		X	
Autres captages prioritaires ?		X	

Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales

Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?	X		Le Syndicat Intercommunal de Distribution des Eaux de Millery-Mornant compétent en la matière, a confié la gestion du service de l'eau potable à la société Veolia Eau. Le Syndicat s'est doté en 2010 d'un schéma directeur d'eau potable ainsi que d'un plan de zonage. Le schéma directeur a mis en avant le fait que l'infrastructure primaire du réseau est dimensionnée pour assurer la distribution en eau potable à l'horizon 2030.
Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ? http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/	X		Les réseaux d'assainissement de la commune de Mornant sont principalement de type unitaire (63% environ du réseau). Les réseaux en séparatifs sont principalement localisés au sein des secteurs récents d'urbanisation. Le réseau d'assainissement collectif a fait l'objet d'un diagnostic de fonctionnement réalisé en 1998 pour établir les conditions de fonctionnement des réseaux et déterminer les principaux aménagements à entreprendre. Un schéma d'assainissement a été établi en 2004, mais n'a pas intégré d'investigations sur les réseaux existants. Le site est desservi par le réseau d'assainissement collectif à l'angle entre la voie qui rejoint le SDMIS et l'avenue du Pays Mornantais (en rose sur l'extrait de plan ci-dessous).

4.6 Ressource en eau

			
<p>Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire?</p>	X		<p>Le pôle d'équipements de Grange Dodieu compte des bassins de rétention pour les équipements présents : voirie, centre nautique, SDMIS. Il est prévu dans le cadre du projet de réaliser un espace vert de gestion des eaux pluviales (noues, espace pédagogique...), en lien avec les étangs présents à cet endroit, ceux-ci étant utilisés pour la pêche.</p> <p>Le SMAGGA (Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du bassin versant du Garon) a élaboré une étude de zonage pluvial dont les résultats de l'étude sont opposable à travers le règlement du PLU.</p> <p>La gestion des eaux pluviales sera réalisé sur le site, par des dispositifs paysagers, il existe actuellement des exutoires sur l'avenue du Pays Mornantais et sur le chemin rejoignant le SDMIS.</p>

Complétez si nécessaire

4.7 Sols et sous-sol

<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
<p>Sites et sols pollués ou potentiellement pollués :base de données BASOL ?</p> <p>http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php</p>		X	
<p>Anciens sites industriels et activités de services :base de données BASIAS ?</p> <p>http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&carte=</p>	X		<p><i>Forges ALBERT, activité terminée, A l'angle de la rue des Verchères et de la rue de la liberté.</i></p> <p><i>A l'écart du secteur du projet.</i></p>
<p>Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?</p>		X	

Complétez si nécessaire

4.8 Risques et nuisances

<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p>
---	-----	-----	-------------------------------

4.8 Risques et nuisances

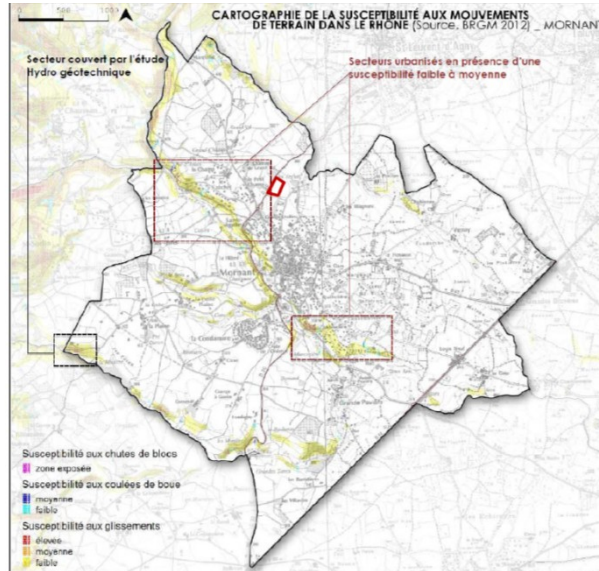
Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales

Et quels sont les enjeux identifiés ?

Risques ou aléas naturels ?

X

Le risque de mouvement de terrain : la cartographie fait état sur la commune de Mornant des points suivants : une susceptibilité nulle aux chutes de blocs ; une susceptibilité globalement faible aux glissements de terrain, moyenne sur certains secteurs inscrits à l'Ouest et au Sud-Est du bourg ; une susceptibilité faible à moyenne aux coulées de boue.



Source : PLU de Mornant – Rapport de présentation : cartographie de la susceptibilité aux mouvements de terrain dans le Rhône

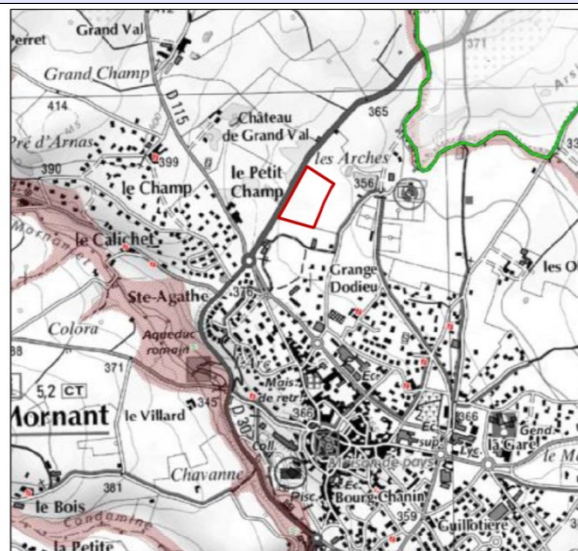
Parallèlement à la révision du PLU, une étude complémentaire concernant le risque de mouvement de terrain, a été réalisée en Juillet 2015. Elle a notamment mis en avant : « Le risque d'éboulements/chutes de blocs n'est présent qu'au niveau de quelques talus rocheux. Ce risque est très limité de par son occurrence, son extension et les volumes mis en jeu. Ainsi, aucune mesure particulière n'est à prendre vis-à-vis de ce phénomène. Aucune coulée de boue (ni aucune trace d'événement ancien et aucune zone de production potentielle de grande ampleur (talweg avec terrain à nu et ravinés) n'a été identifié au cours de l'étude. Le risque lié au phénomène de glissements de terrains ne sera présent avec une intensité élevée que dans les zones à fortes pentes. »

Ces points ont été traduits dans un plan de zonage composé de 2 zones : la zone rouge constructible sous certaines conditions ; la zone blanche qui nécessite une maîtrise des écoulements.

Le site du projet est situé en zone blanche et est ainsi concerné par ces prescriptions : « seule une parfaite maîtrise des écoulements est à prendre en compte, l'eau étant un facteur déclencheur et aggravant vis-à-vis des phénomènes de glissement de terrain. Ainsi, il est préférable qu'aucun rejet d'eau ne soit effectué dans la pente. »

Il est précisé que le terrain est relativement plat et qu'une gestion des eaux pluviales est envisagée sur ce secteur.

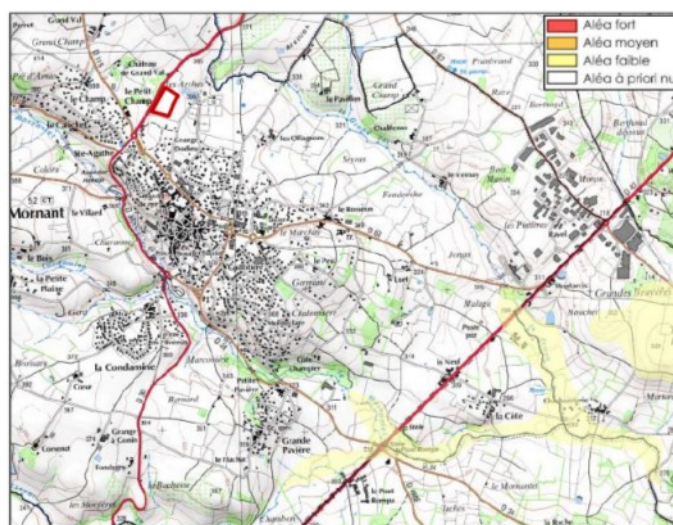
4.8 Risques et nuisances



Source : PLU de Mornant – Rapport de présentation : carte informative des mouvements de terrain (IMSRN) – Juin

Le retrait-gonflement d'argiles : la commune de Mornant est concernée par le risque lié au retrait et gonflement des argiles. Toutefois il est considéré comme faible et n'impacte qu'un secteur limité aux abords de la confluence du Jonan et du Mornant.


Le secteur du futur équipement n'est pas concerné par ce risque. Des techniques de construction spécifiques pourront néanmoins être mises en œuvre si nécessaire.



Source www.georisques.gouv.fr

Le risque d'inondation : la commune de Mornant est couverte par le Plan de Prévention des Risques d'Inondation du Garon, approuvé le 11 Juin 2015. Les zones inondables sont identifiées aux abords des principaux cours d'eau qui parcourent la commune. Le site du projet inscrit en retrait du Grand Val, est situé en zone blanche. Des mesures sont ainsi mises en place au niveau de la gestion des eaux pluviales avec la réalisation d'un ouvrage de rétention sur le site.

4.8 Risques et nuisances

			 <p>Source : Carte zonage PPRI du Garon</p> <p>Le risque de séisme : la commune est classée en zone de sismicité 2, zone faible. Des règles de construction parasismique sont applicables pour les nouveaux projets, notamment recevant du public, ce qui sera le cas du projet d'équipement culturel.</p> <p>Le risque de transport de matières dangereuses : un poste de transport de gaz naturel haute pression et trois canalisations de transport de gaz sont présents sur la commune de Mornant. Les canalisations présentent un diamètre nominal de 300, 250 et 100 mm. Leur pression maximale en service est de 54 bars.</p> <p>Implantées au Sud de la commune, ces installations sont éloignées du site du projet d'équipement multi-activités.</p> <p>Il est inscrit en dehors des zones de dangers (significatifs, graves, très graves).</p>
Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?	X		Plan de Prévention des Risques d'Inondation du Garon, approuvé le 11 Juin 2015.
Nuisances ?	X		<p>Les nuisances sonores : Bien que proche de la RD30 classée en catégorie 4, le site du projet est éloigné des grands axes routiers existants telle que la RD342 (catégorie 2) inscrite au Sud de la commune, ou en projet comme l'A45 (catégorie 3). Il est ainsi exposé de façon limitée aux nuisances sonores d'infrastructures routières bruyantes.</p> <p>Le futur équipement générera lui-même des émissions sonores en lien avec sa fréquentation. Au regard de son environnement, ces émissions seront toutefois limitées. En effet, le projet s'inscrira sur un secteur où sont présents de nombreux équipements, dont certains d'extérieur. Par ailleurs, le secteur est situé proche du centre-ville mais inscrit à l'extérieur, ce qui ne posera pas de problème en termes de nuisances sonores vis-à-vis du tissu résidentiel.</p>
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?		X	
Complétez si nécessaire			

4.8 Risques et nuisances

4.9 Air, énergie, climat

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Y a t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire	X		<p>La gestion des lignes de cars interurbains est assurée par le SYTRAL (Syndicat mixte des Transports du Rhône et de l'Agglomération Lyonnaise).</p> <p>Mornant est desservie par 5 lignes de bus régulières :</p> <ul style="list-style-type: none">- Ligne n°114 : Lyon Perrache – Mornant, via Brignais et Oullins ; - Ligne n°133 : Le Batard – Givors, reliant la gare TER de Givors ; - Ligne n°145 : Lyon Perrache – Rive-de-Gier, desservant également Brignais et Oullins ; - Ligne n°154 : Chaussan – Givors, reliant également la gare TER ; - Ligne n°251 : Mornant – Sainte-Catherine. <p>Des lignes Fréquence desservent aussi la commune : lignes 523, 564A, 706, 723, 725, 726, 727, 730, 731, 732, 734, 737, 741, 741, 742, 752, 754, 756, 757, 758, 773. Il s'agit de lignes de transport vers les établissements scolaires mais qui peuvent être utilisés par tous.</p> <p>Les lignes qui relient Mornant et Givors présentent une amplitude (6H00-20H30) et une fréquence importante (15 min heure de pointe et 30 min en heure creuse). Un rabattement des lignes vers les gares ferroviaires TER, en particulier la gare de Givors est recherché. Les lignes assurent le transport dans le cadre des déplacements scolaires, domicile-travail, de proximité.</p> <p>Sur la commune, les arrêts de bus sont situés à l'Arc centre aquatique, aux Lilas, au centre culturel, au camping, au Logis Neuf, aux Platières, à Ravel, à Pont Rompu, à la Pavière et à Bellevue.</p>

4.9 Air, énergie, climat

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
			Le site du projet est proche de l'arrêt de bus de l'Arc centre aquatique.
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?		X	
Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ? Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ?		X	
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		X	
Complétez si nécessaire			

5. Annexes (rappel)

Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :

- pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ;
- pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)

Coordonnées de la personne à contacter	Annexe 1 ci-jointe	<input type="checkbox"/>
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI	<input type="checkbox"/>
	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	<input type="checkbox"/>
	Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	<input type="checkbox"/>
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU	Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint	Dossier de déclaration de projet avec la notice d'intérêt général
Pour tous	Délibération prescrivant la procédure	Délibération de prescription
Pour les procédures d'évolution	Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, ...)	Extrait de zonage + règlement zone UEc créée + OAP
Pour tous	Cartographie du PADD Autres (OAP, ...)	PADD du PLU actuel

6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

Date :	NOM	PRENOM
	SIGNATURE	

Lieu :	
---------------	--

Identification de la personne ressource, en charge du suivi du dossier Vous indiquerez ici les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.	
Contact au service technique ou du bureau d'étude par exemple	<p> <i>Monsieur Franck VALETTE</i> <i>Adjoint à l'urbanisme</i> <i>Place de la Mairie</i> <i>69440 Mornant</i> <i>04 78 44 00 46</i> <i>frank.valette@orange.fr</i> </p> <p> <i>Monsieur BOUCHET</i> <i>Directeur Service Technique Urbanisme</i> <i>06/25/59/33/71</i> <i>04/78/19/91/73</i> <i>dst@ville-mornant.fr</i> </p> <p> <i>Madame Murielle TORRES</i> <i>Bureau d'études REALITES</i> <i>34 Rue Georges Plasse</i> <i>42300 Roanne</i> <i>06 25 40 20 56</i> </p> <p> <i>murielle.torres@realites-be.fr</i> </p>
Coordonnées nécessaires pour vous joindre : adresse, téléphone, courriel	